

Guide des aides économiques

Aide régionale à l'investissement des industries agro-alimentaires (ARIAA)



Région Pays de la Loire

Bénéficiaires

- Entreprises de moins de 750 salariés et de moins de 200M€ de chiffre d'affaires,
- Secteur concerné : conditionnement – stockage et transformation des produits agricoles et alimentaires de l'annexe 1 du traité de l'U.E.

Objectif

Accompagner la modernisation des entreprises agro-alimentaires. Ancrer les productions agricoles et leur transformation sur le territoire régional.

Nature

Subvention

Assiette : programmes triennaux d'investissements productifs : bâtiments, équipements, matériels, à l'exclusion des matériels roulants, d'occasion, des équipements de renouvellement à l'identique, des terrains et des locaux administratifs.

- Taux d'intervention : entreprises de moins de 250 salariés et de moins de 50 M€ de chiffre d'affaires.

- Taux d'aide maximal : 10 % (+10 % FEADER)

Entreprises comprises entre 250 et 750 salariés et dont le chiffre d'affaires est compris entre 50 M€ et 200 M€.

- Taux d'aide maximal : 5 % (+ 5 % FEADER).

- Plafond de l'aide régionale : 400 000 €.

Condition d'attribution

Les projets exceptionnels supérieurs à 10 M€ d'investissements éligibles pourront faire l'objet d'un montage d'appui financier spécifique.

- Au-delà du plafond d'aide régionale, l'aide conjointe du Département pourra être sollicitée pour atteindre le taux de 10 % d'aides nationales pour les PME de moins de 250 salariés et de 5 % pour celles comprises entre 250 et 750 salariés.

Contacts

Hôtel de la Région

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9
Tél. : 02.28.20.50.00 - Fax. : 02.28.20.50.05
www.paysdelaloire.fr